

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/07/2024 - 17945 - 2018 B 00283 - 834 654 519 - 2MN INVEST

n° de
dépôt

14345

29 JUL 2024

2018B 00283

n° de
facture

24098053

2MN INVEST
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 33 Boulevard Henri Barbusse
78500 SARTROUVILLE
RCS Versailles n° 834 654 519

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2024
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Chers associés,

Nous allons vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

Les comptes au 31 décembre 2023 sont joints au présent rapport.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la législation et la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

1. Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Nous n'avons pas de commentaire particulier sur l'activité de la Société dans la mesure où cette dernière, n'a fait que gérer les titres de ses filiales cette année.

Le résultat est conforme à nos attentes.

2. Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

La Société continue d'assurer la détention des titres de ses filiales et l'animation de ces dernières.

3. Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nous vous informons qu'aucun évènement important n'est survenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4. Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice social

Nous vous informons que nous allons terminer de rembourser l'emprunt contacté pour le rachat de la société FMP en juillet 2024.



5. Activités en matière de recherche et de développement

La Société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

6. Prises de participations ou prises de contrôle et activité des filiales et des sociétés contrôlées

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société détient :

- 100% du capital de la SARL FMP (R.C.S. Versailles n°428 767 727), soit 400 parts sociales sur les 400 parts sociales composant le capital social de cette dernière ;
- 99,8% du capital de la SCI 2LEK (R.C.S. Versailles n°849 695 069), soit 998 parts sociales sur les 1.000 parts sociales composant le capital social de cette dernière ;
- 99,8% du capital de la SCI AB2M (R.C.S. Versailles n°918 125 410), soit 998 parts sociales sur les 1.000 parts sociales composant le capital social de cette dernière.

7. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui sont soumis à votre approbation comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes. Ils ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

EXAMEN DES COMPTES DE RESULTAT

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires.

Les produits d'exploitation sont de 30.914 euros (contre 24.500 euros lors de l'exercice précédent).

Les produits financiers sont de 35.837 euros (contre 32.171 euros lors de l'exercice précédent).

Le total des produits s'élève donc à la somme de 66.751 euros (contre 56.671 euros lors de l'exercice précédent).

Le total des charges de l'exercice clos s'élève à 20.104 euros (contre 7.090 euros lors de l'exercice précédent)

Les principales charges sont les suivantes :

- ♦ Les autres achats et charges externes qui s'élèvent à un montant de 10.432 euros (contre 4.381 euros lors de l'exercice précédent) ;
- ♦ Les honoraires qui s'élèvent à un montant de 7.346 euros (contre 2.346 euros lors de l'exercice précédent) ;
- ♦ Les charges financières qui s'élèvent à un montant de 6.003 euros (contre 3.109 euros lors de l'exercice précédent) ;

Le résultat de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 46.646 euros (contre un bénéfice de 49.181 euros lors de l'exercice précédent).

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société se portent à un montant de 164.383 euros (contre 117.736 euros au titre de l'exercice précédent).



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 46.646 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce dernier au compte "Report à Nouveau", dont le solde sera porté d'un montant de 106.736 euros à un montant de 153.382 euros.

8. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes suivantes aux cours des trois exercices précédents.

9. Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne font état d'aucune dépense non déductible fiscalement.

II. CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L.223-19 ET SUIVANTS DU CODE DU COMMERCE

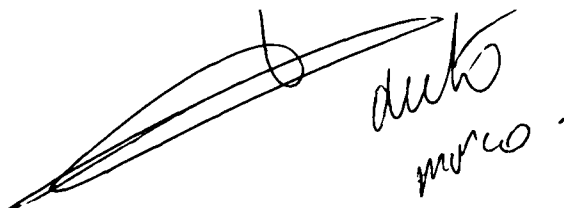
Concernant les conventions visées par l'article L.223-19 du Code de commerce, il vous sera fait lecture du rapport spécial.

III. – REMUNERATION DE LA GERANCE

Il n'est pas prévu d'allouer de rémunération à la gérance pour l'exercice en cours et n'en a pas été allouée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Si vous approuvez le rapport de gestion qui vient de vous être lu ainsi que l'ensemble des projets de résolutions qui vous sont soumis, vous voudrez bien donner à vos gérants *quitus* de leur gestion et statuer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

La gérance



Handwritten signature of the manager, appearing to read "duko" and "marco" below it.

2MN INVEST
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 33 Boulevard Henri Barbusse
78500 SARTROUVILLE
RCS Versailles n° 834 654 519

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille dix-vingt-quatre, et le 30 juin, à dix-neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Marco Daniel CARNEIRO NETO , propriétaire de.....	500 parts
- Monsieur Alvaro Miguel LEAL NOGUEIRA , propriétaire de.....	500 parts
.....	
soit un total de	<u>1.000 parts</u>

sur les MILLE (1.000) parts composant le capital social.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Marco Daniel CARNEIRO NETO préside la séance en qualité de gérant.

Le Président constate que les associés présents et représentés possèdent 1.000 parts sociales sur les 1.000 parts sociales composant le capital social, soit la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

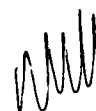
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Lecture du rapport de la gérance ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et *quitus* à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,



- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion et met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 46.646 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes,

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du CGI,

donne quitus entier et sans réserve à Messieurs Marco CARNEIRO NETO et Miguel LEAL NOGUEIRA, gérants, pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide d'affecter le bénéfice de 46.646 euros au compte "Report à Nouveau", dont le solde sera porté d'un montant de 106.736 euros à un montant de 153.382 euros.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts,

rappelle que l'exercice clos le 31 décembre 2023 est le cinquième exercice de la Société et qu'il n'a jamais été distribué de dividende au cours d'exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

approuve, les conventions visées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Capital Souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Ecart d'acquisition				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	200 000		200 000	200 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	200 000		200 000	200 000
Stocks et En-Cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises.				
Avances et acomptes versés sur comm.				
Avances et acomptes versés sur commandes				2 500
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	89 905		89 905	59 154
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 192		3 192	13 255
Comptes de Régularisation				
Charges constatées d'avance	983		983	
ACTIF CIRCULANT	94 080		94 080	74 909
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
TOTAL ACTIF	294 080		294 080	274 909

BILAN

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	106 736	57 555
RESULTAT DE L'EXERCICE	46 646	49 181
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	164 383	117 736
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes Financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	28 571	57 143
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	97 153	97 866
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 803	2 163
Dettes fiscales et sociales	1 170	
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Compte de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	129 697	157 173
Ecarts de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	294 080	274 909

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
CHIFFRE D'AFFAIRES NET						
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Autres achats & charges externes	10 432		4 381		6 051	138,12
DOTATIONS D'EXPLOITATION						
Autres charges	2 500				2 500	
CHARGES D'EXPLOITATION	12 932		4 381		8 551	195,19
RESULTAT D'EXPLOITATION	-12 932		-4 381		-8 551	195,19
Produits Financiers	35 837		32 171		3 666	11,39
PRODUITS FINANCIERS	35 837		32 171		3 666	11,39
Charges Financières	6 003		3 109		2 894	93,09
CHARGES FINANCIERES	6 003		3 109		2 894	93,09
RESULTAT FINANCIER	29 834		29 062		772	2,66
Bénéfice attribué ou perte transférée	30 914		24 500		6 414	26,18
RESULTAT COURANT AVT IMPOT	47 816		49 181		-1 365	-2,78
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Impôts sur les bénéfices	1 170				1 170	
TOTAL DES PRODUITS	66 751		56 671		10 080	17,79
TOTAL DES CHARGES	20 104		7 490		12 615	168,43
BENEFICE OU PERTE	46 646		49 181		-2 535	-5,15

2MN INVEST
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 33 Boulevard Henri Barbusse
78500 SARTROUVILLE
RCS Versailles n° 834 654 519

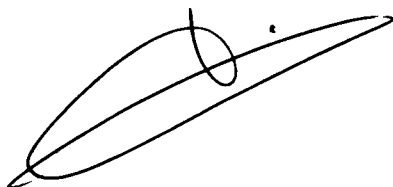
FEUILLE DE PRESENCE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

Nom, prénom(s) des associés présents ou représentés	Nombre de mandats	Nombre de parts sociales	Signatures
Monsieur Marco Daniel CARNEIRO NETO		500	
Monsieur Alvaro Miguel LEAL NOGUEIRA		500	

Monsieur Marco Daniel CARNEIRO NETO, gérant, certifie exacte la présente feuille dont il appert que les associé présents ou représentés possèdent 1.000 parts sociales sur les 1.000 parts sociales composant le capital social de la Société.

Monsieur Marco Daniel CARNEIRO NETO
Gérant

Marco



2MN INVEST
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 33 Boulevard Henri Barbusse
78500 SARTROUVILLE
RCS Versailles n° 834 654 519

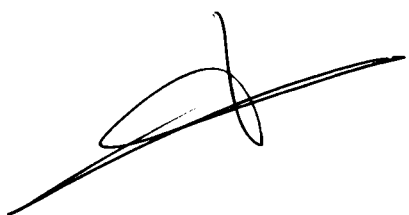
**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la convention de trésorerie conclue avec notre filiale la société FMP le 15 février 2018 s'est poursuivie et qu'à la clôture de l'exercice, le montant avancés par cette dernière à notre Société se portait à un montant de 96.724 euros.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver cette convention.

La Gérance



nto mce .